

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES :

À noter : Les membres du personnel qui siégeront au conseil d'administration devront être désignés au plus tard le 1^{er} juin selon la procédure établie par la direction générale du Centre de services scolaire.

Les postes ouverts aux candidatures (mandat se terminant le 30 juin 2028) :

- Le membre du personnel professionnel non enseignant est désigné par et parmi les membres du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre, au moment de la désignation, à un conseil d'établissement du Centre de services scolaire.
- Le membre du personnel de direction d'établissement est désigné par et parmi ses pairs, mais à l'exclusion des directions adjointes.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Catégorie
Membre du personnel – personnel professionnel non enseignant
Membre du personnel – personnel professionnel non enseignant substitut
Membre du personnel – personnel de direction d'établissement
Membre du personnel – personnel de direction d'établissement substitut

2 – Conditions d'éligibilité des membres du personnel

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années;
- Ne pas être un employé, un dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un centre de services scolaire.

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres du personnel

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature débutera à partir du **28 mars 2025** jusqu'au plus tard le **1^{er} mai 2025** (ce qui correspond à un minimum de 15 jours depuis l'appel de candidatures).

5 – Comment soumettre sa candidature

LES CANDIDATURES SONT TRANSMISES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ADRESSE dq@csslaurentides.gouv.qc.ca et en copie au sg@csslaurentides.gouv.qc.ca AU PLUS TARD LE 1^{er} MAI 2025.

Les membres du personnel de chacune des catégories seront aussi invités à voter pour un substitut, car une vacance à un poste de membre du personnel est comblée par un membre substitut préalablement désigné. Ainsi, dans le cadre de la période de mise en candidature, nous procéderons à un appel de candidatures pour le poste de représentant et à un appel de candidatures pour le poste de substitut.

Après la période de mise en candidature et avant la tenue du scrutin, nous transmettrons à tous les membres du personnel de chaque catégorie la liste des candidats ainsi que les documents afférents.

6 – Pour plus d'information

Pour plus de précision, veuillez consulter notre site Internet : <https://csslaurentides.gouv.qc.ca/>.

Pour tout renseignement supplémentaire relativement à la présente, veuillez-vous adresser à Me Louis Piché, secrétaire général, aux coordonnées ci-dessous reproduites :

Téléphone : (819) 326-0333 poste 20060

Courriel : sg@csslaurentides.gouv.qc.ca



28 mars 2025

M. Sébastien Tardif, directeur général

Date



28 mars 2025

Me Louis Piché, secrétaire général

Date

Donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 28 mars 2025.